



PROCÈS-VERBAL
DE CONTRÔLE TECHNIQUE

Auto
Sécurité

N° D'IMPRIMÉ C 64362611

Exemplaire conservé par le centre

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	29/11/2024	24236299
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ	
Défavorable pour défaillances majeures	Défaillances majeures : 1.1.10.e.2. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES) : Réservoir du maître-cylindre détérioré 1.1.13.a.2. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure excessive (marque minimale atteinte) AVD 2.1.1.e.2. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Manque d'étanchéité : formation de gouttelettes 2.3.1.a.2. JEU DANS LA DIRECTION : Jeu excessif 3.2.1.c.2. ÉTAT DES VITRAGES : Vitrage dans un état inacceptable AV 5.2.3.d.2. PNEU : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté ARD, ARG 5.2.3.e.2. PNEU : L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint AVG, AVD 5.3.1.b.2. RESSORTS ET STABILISATEURS : Un élément de ressort ou de stabilisateur est endommagé ou fendu AVG, AVD 6.1.1.a.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Légère fêlure ou déformation d'un longeron ou d'une traverse G 6.1.2.a.2. TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX : Mauvaise fixation ou manque d'étanchéité du système d'échappement 6.1.3.b.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Fuite de carburant ou bouchon de remplissage manquant ou inopérant AV 6.1.8.a.2. SUPPORT DE MOTEUR : Fixations détériorées, manifestement gravement endommagées 8.2.22.c.2. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P0104 P1351 8.2.22.e.2. OPACITÉ : Contrôle impossible des émissions à l'échappement 8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route AV Défaillances mineures : 2.1.5.b.1. DIRECTION ASSISTÉE : Niveau insuffisant du liquide (sous la marque MIN) 4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant AVG 6.1.1.c.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Corrosion G, ARD, ARG, D 6.1.1.f.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Corrosion du berceau AV, AR Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 : 03/08/2020 : 146373 km / 04/07/2022 : 159004 km	
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ		
28/01/2025		
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE		
Contre-visite		
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE		
N° D'AGRÈMENT : S013C026		
(9)RAISON SOCIALE : SARL CONTROLE DU GARLABAN		
(3) COORDONNÉES : 323 BD VOLTAIRE RN 8 13821 LA PENNE S/ H. Tél : 04-91-24-72-98		
(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR		
N° D'AGRÈMENT : 083F1066		
SIGNATURE :		
IDENTIFICATION DU VÉHICULE		
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
AL-455-AK (F)	03/02/2010	03/02/2010
Marque	Designation commerciale	
CITROEN	XSARA PICASSO	
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF7CH9HZC9J355322	M1	VP
Type / CNIT	Energie	
MCT5306L1863	GO	
Document(s) présenté(s)		
Certificat d'immatriculation		
(4)KILOMÉTRAGE RELEVÉ		
173340		
INFORMATION SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE		
PROCÈS-VERBAL N° : DATE :		
N° D'AGRÈMENT DU CENTRE :		
AL-455-AK CT:28/01/2025		
N° D'AGRÈMENT : S013C026 N° SÉRIE : VF7CH9HZC9J355322 N° D'IMPRIMÉ : C64362611		
S013C026 S : 28/01/2025 AL-455-AK		
MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES		
	AVANT	ARRIERE
	G D	G D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	-1.9 m/km	
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	2 %	24 %
Forces verticales :	788 daN	521 daN
Frein de service		
Forces de freinage :	295 daN	294 daN 190 daN 198 daN
Déséquilibre (<20%) :	1 %	5 %
Forces de freinage (efficacité) :	295 daN	294 daN 190 daN 198 daN
Taux d'efficacité global (≥50 %) :	74 %	
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) :	24 %	
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-1.7 %	-1.7 %
Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) :	+1.0 %	-1.9 %